Le *devoir* le plus saint, la loi la plus chérie
Est d'oublier la loi pour sauver la patrie.
VOLTAIRE.

Du *devoir* il est beau de ne jamais sortir,
Mais plus beau d'y rentrer avec le repentir.
MARMONTEL.

Il en est qui, les yeux fixés sur le *devoir*,
D'un pas toujours égal marchent sans s'émouvoir.
PONSARD.

Il est certains *devoirs* pourtant envers le monde
Qu'on ne peut négliger sans que tout se confonde.
E. AUGIER.

Amitié ! don du ciel, fleur des vertus de l'homme,
Le cœur qui t'appartient et qui suit ton sentier
Aux austères *devoirs* reste encor tout entier.
LAPRADE.

— Par plaisant. Nécessité, chose indispensable : *Le premier* DEVOIR *d'une femme est d'être jolie.* (Mme de Gir.)

— Particulièrem. Travail, exercice, composition qu'on donne à faire à un écolier : *Un* DEVOIR *difficile. Il n'a pas encore fini son* DEVOIR. *M. Lambercier était un homme fort raisonnable qui, sans négliger notre instruction, ne nous chargeait point de* DEVOIRS *extrêmes.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext., et principalement au pluriel, Hommages, marques, témoignages de civilité, de politesse : *Rendre ses* DEVOIRS *à quelqu'un. On se rend des* DEVOIRS, *mais on ne se rend pas l'amour.* (Mass.) *Il y a des sortes de* DEVOIRS *dont on ne peut se dispenser sans ingratitude.* (Mme de Sév.)

Le rang de l'offensé, la grandeur de l'offense
Demandent des *devoirs* et des soumissions
Qui passent le commun des satisfactions.
CORNEILLE.

— Association d'ouvriers, compagnonnage : *Les compagnons du* DEVOIR. *On comptait deux* DEVOIRS *principaux : celui des loups et celui des dévorants.*

— *Derniers devoirs*, Honneurs funèbres, cérémonie des funérailles : *Rendre les* DERNIERS DEVOIRS *à un ami.*

— *En devoir de*, En train de, prêt à : *Je me mettrai* EN DEVOIR DE *partir. Nous étions à table, plusieurs, joyeux,* EN DEVOIR DE *bien faire.* (P.-L. Cour.)

— *Faire son devoir*, Agir comme on le doit, s'acquitter de ses obligations : *Je pense continuellement à vous; c'est ce que les dévots appellent une pensée habituelle; c'est ce qu'il faudrait avoir pour Dieu si l'on* FAISAIT SON DEVOIR. (Mme de Sév.) *Quoi qu'en pense le libertinage, il y a toujours un avantage infini à* FAIRE SON DEVOIR. (Bourdal.) *Dans les grands malheurs, ne* FAIRE *que* SON DEVOIR, *ce n'est pas* LE FAIRE. (Mme de Maint.)

.... Qui sert bien son roi ne *fait* que *son devoir*.
CORNEILLE.

|| Se conduire vaillamment dans un combat : FAIRE SON DEVOIR *en homme de cœur.*

— *Etre à son devoir*, Etre à son poste : *Le chevalier* EST À SON DEVOIR. (Mme de Sév.)

— *Rentrer dans le devoir, dans son devoir*, Se remettre dans l'obéissance, dans la subordination dont on s'était écarté, reprendre les bons sentiments que l'on avait perdus : *On oublie aisément les fautes des enfants lorsqu'ils* RENTRENT DANS LE DEVOIR. (Mol.)

— *Ramener, remettre, ranger quelqu'un à son devoir*, L'obliger à faire ce qu'il doit, le contraindre à la soumission : RAMENER AU DEVOIR *des troupes mutinées.* || *Se ranger à son devoir*, Faire ce qu'on doit faire.

— *Croire du devoir, de son devoir de*, Juger nécessaire, obligatoire de : *Quant à moi, je* CROIS DU DEVOIR DE *ma place de subordonner les pouvoirs militaires aux pouvoirs civils.* (Guizot.)

.... J'ai cru *de mon devoir*
De venir humblement vous rendre mon hommage.
C. DELAVIGNE.

— *Il est du devoir de*, Le devoir oblige à : IL EST DE MON DEVOIR DE *vous avertir.*

— *Je lui apprendrai son devoir*, Je le contraindrai à faire ce qu'il doit, ou je le châtierai de ne l'avoir pas fait.

— *Se mettre en devoir de*, Se préparer, commencer à : SE METTRE EN DEVOIR D'*exécuter sa promesse. L'homme doit* SE METTRE EN DEVOIR DE *se convertir.* (Boss.)

— Théol. *Devoir conjugal*, Union charnelle considérée comme obligatoire pour chacun des deux époux à l'égard de l'autre : *Refuser le* DEVOIR CONJUGAL.

— Relig. *Devoir pascal*, Obligation, pour les catholiques, de communier dans le temps pascal.

— Féod. *Devoirs seigneuriaux*, Droits que le vassal devait à son seigneur : *Satisfaire aux* DEVOIRS SEIGNEURIAUX.

— Jurisp. *Devoir parfait*, Celui dont l'accomplissement peut être exigé, qui a un droit corrélatif. || *Devoir imparfait*, Celui dont l'accomplissement ne peut être exigé, qui n'a pas de droit corrélatif. || *Devoirs de loi*, Autrefois, Ensemble des formalités du nantissement.

— Fauconn. *Devoir de l'oiseau*, Part de l'oiseau dans la curée du gibier qu'il a pris.

— Syn. **Devoir, obligation.** L'idée de *devoir* est plus morale, plus élevée; celle d'*obligation* est plus personnelle et se rattache davantage aux circonstances qui rendent l'action nécessaire. On peut dire, et l'on a dit quelquefois l'*obligation* du *devoir*, pour exprimer la force des raisons qui nous lient au *devoir;* on ne peut pas dire, et l'on ne dira jamais le *devoir* de l'*obligation*.

— **Antonyme.** Droit.

— **Encycl.** Mor. Qu'est-ce que le *devoir?* Au point de vue le plus général, c'est le respect des lois de la nature entière, et plus particulièrement de soi-même et d'autrui. Le *devoir* a pour principe la liberté, pour règle la justice, pour juge suprême la conscience, et pour but le perfectionnement indéfini de l'humanité. A ces titres il embrasse l'universalité des actes de la vie humaine.

Chez tous les peuples civilisés, les règles du *devoir* ont été tracées par les législations religieuses et politiques. Il n'est même pas de peuplade si sauvage où l'on n'ait trouvé quelque ébauche des principes qui doivent régir les rapports des hommes entre eux. C'est dire que les règles du *devoir* ont dû singulièrement varier selon les temps et les lieux. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, chez les Hébreux la vindicte des outrages faits à la famille était un *devoir* pour tous ses membres. Dans certaines contrées de l'Asie, aux mœurs douces, où tous les êtres animés, même les insectes, étaient respectés, les fils se faisaient un *devoir* pieux d'égorger leurs parents hors d'âge. A Sparte le vol était en honneur. La loi de Mahomet n'impose aux croyants aucun *devoir*, pas même le *devoir* de la simple probité à l'égard des infidèles. Tout au rebours de la loi juive et de la loi du prophète, la loi chrétienne ordonne le pardon des injures, et par une contradiction des plus bizarres, tout en condamnant sans rémission au feu éternel, après leur mort, tous ceux qui vivent en dehors de sa communion, elle nous fait un *devoir* de les secourir de leur vivant. Nous allons essayer d'expliquer ces anomalies. La conséquence qui en découle tout d'abord, c'est que la notion du *devoir* n'est ni fixe ni absolue. Essentiellement progressive, elle dépend de l'idée qu'on se fait de la nature de l'homme et de sa destinée. Plus cette idée s'épure, s'élève et s'étend par les rapports nouveaux que l'homme se crée, tant avec ses semblables qu'avec l'ensemble des êtres, plus le *devoir* se complique, et, par cette complexité même, devient difficile à discerner. « Dieux immortels ! s'écriait Thalès, enseignez-moi mon *devoir;* quant à le remplir, je m'en fie à ma volonté. »

Au point de perfectionnement où sont parvenues dans les pays policés les institutions politiques et religieuses, un exposé complet des *devoirs* variés de l'homme, du citoyen et des peuples, serait tout un traité de morale, de religion, de jurisprudence et de droit des gens. Nous nous bornerons à un simple aperçu qui justifie notre définition. Pour plus de clarté, nous adopterons la classification suivante :

Le *devoir* est individuel ou collectif. Il ne s'arrête pas à l'homme, considéré isolément; mais il s'étend à tous les groupes sociaux, famille, nations, et même groupe de peuples composant une civilisation.

Le *devoir* est multiple de sa nature. Il oblige l'individu, d'abord vis-à-vis de lui-même, puis envers sa famille, ses proches, ses amis, sa patrie, ses semblables, et l'humanité tout entière. Il va plus loin : il embrasse jusqu'aux êtres inférieurs, confiés à la protection de l'homme plutôt qu'abandonnés à sa discrétion.

Le *devoir* dépasse les limites du temps présent. Aux générations actuelles, il impose à l'égard de leurs aînées la piété filiale, et, vis-à-vis des générations futures, la prévoyance.

Enfin, outre les *devoirs* généraux de l'homme et du citoyen, il y a les *devoirs* spéciaux inhérents à l'âge, au sexe, à la position sociale ou à la profession. Fils, époux ou père, riche ou pauvre, fort ou faible, artisan, soldat ou magistrat, chacun de nous se trouve soumis à un code particulier de *devoirs* non moins impérieux que les autres; et c'est l'accomplissement de tous les *devoirs* qui maintient dans les sociétés l'ordre moral, de même que l'aveugle obéissance des êtres privés de liberté aux lois de la nature physique constitue dans l'univers l'harmonie universelle.

Entre l'ordre moral et l'ordre matériel, il y a, nous le savons, une différence capitale, et c'est pour cela que nous avons avant tout assigné pour principe au *devoir* le libre arbitre. Point de *devoir* sans liberté morale. Les animaux n'ont pas de *devoirs*. L'enfant à la mamelle n'en a pas davantage. Mais, quoique absolue, comme tous les principes, la liberté humaine n'est que relative dans ses applications. Elle varie d'un peuple à un autre, d'un individu à un autre; que disons-nous? dans une même personne elle subit de perpétuelles variations. Nulle dans la première enfance, nulle dans le sommeil, nulle dans la démence, faible dans la maladie, la liberté s'éveille avec l'intelligence et la raison, dont elle suit toutes les phases ascendantes et descendantes. Elle atteint son apogée à l'âge viril et va ensuite déclinant de plus en plus chez le vieillard comme une courbe fermée, qui, après un développement plus ou moins étendu, reviendrait à son point de départ; d'où l'on conclut très-légitimement que la liberté morale et la responsabilité qui en découle sont adéquates au degré de l'intelligence et de la raison. Il en est ainsi du *devoir;* aussi lui avons-nous donné pour principale sanction la conscience, cette lumière intérieure qui se maintient toujours au niveau de la raison et de la liberté.

Mais si l'individu monte et décline, s'il naît pour croître et mourir, il en est autrement de l'espèce, qui s'accroît toujours, se perfectionne sans cesse et ne meurt jamais. Pour l'homme qui descend le dernier versant de la vie, la somme des *devoirs* diminue de jour en jour. Pour l'humanité, au contraire, elle s'accroît d'âge en âge. Nous donnerons à cette vérité tout l'éclat de l'évidence, en suivant l'idée du *devoir* depuis son point de départ dans l'homme considéré isolément jusqu'à son aboutissement aux obligations générales qui relient entre elles toutes les fractions de l'humanité.

Et d'abord l'homme a-t-il des *devoirs* envers lui-même? Non, disent certains théoriciens qui font naître toute obligation d'un contrat synallagmatique, lequel contrat, disent-ils, supposerait au moins deux parties contractantes, tandis qu'ici on n'en voit qu'une seule. Oui, répondent, au contraire, la plupart des moralistes. Les deux contractants sont là toujours présents, savoir, l'individu d'une part, et de l'autre l'espèce, car l'homme isolé et à l'état de nature n'est qu'une abstraction. L'homme se doit à la société autant qu'à lui-même. Ses forces physiques et intellectuelles, sa santé, son intelligence, son génie, tout cela fait partie du patrimoine commun, qu'il est tenu de cultiver et d'agrandir de tout son pouvoir. De la parcelle qui lui a été confiée, il doit compte à ses semblables. Tel est le sens profond de cette parole de l'Ecriture sainte : « A celui qui a reçu en dépôt dix talents, il sera demandé compte de dix talents. N'en eussiez-vous reçu qu'un seul, il ne vous est pas permis de l'enfouir et de le rendre improductif. » Et que l'on n'objecte pas le droit de propriété absolue que l'homme aurait sur lui-même. Ce droit absolu, dans toute sa rigueur, nous ne le reconnaissons nulle part. Il n'est pas plus licite à l'homme de compromettre sa santé par des excès ou par des privations volontaires, de laisser son intelligence sans culture ou de la noyer dans la débauche, de dissiper sa fortune ou de vivre dans l'oisiveté, que de laisser son champ inculte ou de jeter ses moissons dans la rivière. Sans doute, les lois positives ne sauraient atteindre ces sortes de délits contre la société; nous ne demanderons pas pour les réprimer le rétablissement de cette censure légale qui, à Sparte, à Rome, et jusqu'en Chine, suppléait à l'insuffisance de la loi morale. Dans un pays policé, où l'opinion publique exerce la plus haute des magistratures, toute coercition serait aujourd'hui superflue. Outre ce juge, qui peut errer dans la dispensation du mépris et de la considération, le *devoir* a pour sanction tantôt les maladies et les infirmités, qui abrégent l'existence ou la remplissent d'amertume, tantôt le jugement infaillible de la conscience, qui ne ménage pas au coupable le juste supplice du remords. Oui, tant que le courage et la prudence, la tempérance et la modération dans les désirs seront reconnus comme les quatre vertus fondamentales de l'homme social, on condamnera, comme ayant failli à la loi du *devoir*, le lâche, le téméraire, le débauché et le dissipateur. Travailler sans relâche au perfectionnement de soi-même est un *devoir;* vivre même est un *devoir*. La vie, en effet, n'est qu'un dépôt sacré, et contre les apologistes du suicide, s'il était en cause, nous n'aurions pas besoin d'un autre argument. Nous sommes sur terre comme en faction, et la sentinelle ne doit pas quitter son poste avant d'avoir été relevée.

De l'individu, pris pour centre dans l'espace et dans le temps, le *devoir* rayonne en tous sens et à l'infini, obéissant comme la lumière, pour ainsi dire, à la loi des distances. Les plus proches ont droit aux plus grands *devoirs*, et le prochain commence par la famille, si même la famille ne doit pas être envisagée comme l'essence même de l'homme à son plein développement. Jeune, on doit à ses auteurs le respect et les soins qu'on sera en droit d'attendre un jour de ses descendants. Ici le *devoir* est d'autant plus doux à remplir qu'il se confond avec les sentiments naturels les plus vifs et les plus tendres. Et pourtant, aux yeux des législateurs antiques et modernes, l'impulsion du cœur n'a paru être ni un stimulant ni une garantie suffisante. Il n'y a code religieux et politique qui n'y ait ajouté une jussion sanctionnée par une coercition positive. Autrefois, en Asie comme en Europe, en Grèce comme à Rome, les *devoirs* du sang étaient d'autant plus nombreux et plus graves que le cercle de la famille était plus étendu. Dans nos sociétés modernes, le foyer s'est rétréci, sans que les familles en aient acquis, en se concentrant, plus d'intensité. Ce refroidissement, regrettable à certains égards, s'explique par l'extension croissante des rapports de l'homme avec ses semblables. Son activité s'exerce sur le monde entier et les liens de famille se relâchent d'autant. Tout compensé, est-ce un bien, est-ce un mal? Dans le besoin irrésistible qui pousse l'homme à dépenser sa vie par tous les sentiers du globe, ne faut-il pas voir une sorte de force providentielle qui tend en définitive à la constitution de la grande famille humaine? Toutefois, il ne faudrait pas, en attendant, que les *devoirs* du sang devinssent lettres mortes et qu'on en vînt à aimer les petits Chinois pour se dispenser de secourir ses parents.

De la famille naturelle le *devoir* s'étend à la patrie, qui n'est que la famille agrandie. Ici commence la complexité et très-souvent la difficulté de concilier des exigences contraires. L'idée de patrie est née avec le second âge de l'humanité. Forcées de se coaliser pour l'attaque ou pour la défense, les peuplades éparses sur une étendue plus ou moins vaste de territoire ont enfanté cet être moral d'un nouveau genre, qui, pour croître et grandir, a souvent exigé de la part de chacun de ses membres de douloureux sacrifices. Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce beau nom de patrie, qui inspire tant de respect, nous ne saurions l'accorder à ces immenses empires asiatiques où végétaient des populations courbées et abruties sous la verge d'un despote. Pour l'esclave, il n'y a pas de patrie, partant pas de *devoirs*. Ces multitudes confuses qu'un Xerxès, un Attila, un Tamerlan, traînent à leur suite, comme les tourbillons de poussière que soulève l'ouragan, ne connaissent pas le sentiment élevé qui anime la petite troupe d'un Miltiade, d'un Léonidas, d'un Aétius combattant et mourant pour l'indépendance du sol sacré de la patrie. Là est l'aveugle fatalité, ici le *devoir*. C'est dans les annales de la Grèce et de Rome qu'il faut admirer les prodiges d'héroïsme et de dévouement enfantés par l'un des plus nobles sentiments qui aient jamais honoré la nature humaine. C'est le *devoir* civique dans sa plus éclatante manifestation. A Rome et dans les petites républiques grecques, toutes les institutions étaient conçues et combinées en vue de la prédominance du *devoir* de citoyen sur tous les autres. Ce sont ces institutions qui créèrent le vieil Horace, les Junius Brutus, les Scævola, les Curtius, les Régulus, les Thémistocle, les Cynégire et les Léonidas. Pourtant nous n'en ferons pas l'éloge sans quelques réserves. La complexité des *devoirs*, avons-nous dit, peut créer des embarras pour la conscience et des doutes pour la moralité. La législation de Lycurgue et les mœurs de Sparte avaient formé le bataillon de héros qui mourut aux Thermopyles; mais, comme le dit Condorcet, de telles lois et de telles mœurs semblaient faites pour former non un peuple d'hommes, mais une troupe de brigands sachant exercer entre eux la justice pour la violer sans remords à l'égard du reste de l'humanité. Toute petite société, avait déjà dit Rousseau, si elle est étroite et bien unie, s'aliène de la grande. L'exagération de certains *devoirs*, ajouterons-nous, nuit à la juste mesure et à la pratique raisonnable de tous les autres. Nous admirerons volontiers un Zaleucus se crevant un œil, ou un Charondas se perçant de son épée après une faute légère et involontaire, pour donner un salutaire exemple de l'obéissance aux lois qu'ils ont établies : héroïsme du *devoir* qui de nos jours trouverait peu d'imitateurs ! Mais, grâce à une conception plus élevée des droits et des *devoirs* de l'humanité, Brutus et le vieil Horace nous inspirent autant d'horreur que d'admiration. Ce n'est pas une femme, ce n'est pas une mère que cette Spartiate insensible à la mort de son fils et ne demandant que des nouvelles du combat. Une vertu qui étouffe le cri de la nature pèche par son excès même, et le *devoir* ne saurait aller jusque-là sans aberration.

Ces temps sont loin de nous, et de tels excès ne sont assurément plus à craindre; au contraire, à voir avec quelle légèreté la jeune génération de notre époque traite les sentiments patriotiques, on peut croire qu'elle renferme plus de Camilles que de Brutus, plus d'Alcibiades que d'Aristides. Mais sans attacher trop d'importance à cet engourdissement du noble esprit de sacrifice, à cette sorte de torpeur, momentanée, nous voulons le croire, qui tient peut-être à un sentiment excessif de sécurité, nous devons reconnaître que, pour être moins énergique chez nous que chez les Grecs et les Romains, l'amour de la patrie y est plus épuré, plus élevé et plus conciliable avec l'amour de l'humanité. On y rit du chauvinisme, mais on n'en flétrit pas moins les déserteurs, les transfuges et les traîtres. Personne n'a encore osé entreprendre la réhabilitation du connétable de Bourbon. Le plus sceptique de nos railleurs lui jetterait plutôt à la face la malédiction suprême que lui lança en mourant le chevalier sans peur et sans reproche, l'héroïque soldat du *devoir*. Si l'on excuse Turenne, c'est pour ses rares talents, ses vertus, ses services, et l'on aime à ne voir dans sa défection que le tort général de cette noblesse légère pour qui la patrie tout entière ne valait pas le moindre de ses titres ou de ses fiefs. Pour les contemporains, on est plus sévère encore, et dans le glorieux vainqueur d'Alger l'opinion populaire persiste à ne voir que le misérable traître. L'Angleterre n'a point de pareilles taches dans son histoire. Le plus beau mot de sa langue, c'est le *devoir* (*duty*). Lorsque sonne le branle-bas du combat (et quel combat, Trafalgar !), Nelson ne se lance pas dans le vide sonore des proclamations à perte de vue; il se borne à prononcer ces fermes et mémorables paroles : *England expect every man to do his duty* (L'Angleterre compte que tout homme fera son *devoir*). Au fond, chaque siècle, comme chaque peuple, a ses vertus. Ils sont heureusement fort rares les temps où une nation comme la France, attaquée au dedans et au dehors par une coalition formidable, se voit contrainte de se tendre comme un arc pour lancer aux frontières toute sa population virile. A ces heures suprêmes le *devoir* ne se discute pas : il tonne aussi haut que la voix du tocsin, du tambour et du canon. Mais rien n'autorise les détracteurs de notre temps à le représenter comme une époque de décadence. Nous estimons tout au contraire que, si les périls contre lesquels ont lutté nos pères venaient à se représenter, la France, plus forte et moins désunie, retrouverait pour en triompher de nouveau son indomptable énergie.

Le *devoir* du citoyen ne se borne pas à la défense du pays; si pour toute nation l'indépendance est la première condition vitale de l'existence, la liberté est la seconde. La liberté seule peut lui donner la dignité du caractère et la véritable sécurité. Si le premier *devoir* du citoyen est de respecter les institutions de son pays, librement établies et consenties, le second est de les défendre contre toute attaque, de quelque part qu'elle vienne. Si l'histoire flétrit d'une juste réprobation les usurpateurs, les despotes et les tyrans, elle n'absout pas la lâcheté des peuples qui, en subissant la tyrannie, s'en font les complices. Tout au contraire, elle n'a pas assez d'éloges pour les citoyens vertueux, souvent trop rares, qui, dans la défaillance générale des âmes, conservent toute la fierté de leur caractère. Debout et la tête haute, ils paraissent d'autant plus grands que tous les autres sont à genoux. Dût-on mourir obscurément au coin d'une rue pour la défense du droit, le *devoir* commande, on doit mourir. Quand les institutions sont détruites, les libertés publiques violées, la morale outragée par une multitude en délire ou par une soldatesque ivre, aux gages d'un usurpateur audacieux, quiconque se contente de jeter un regard de compassion stérile sur les victimes de la proscription et se rendort dans une fausse sécurité manque à la loi du *devoir*. Il n'est permis à personne de se désintéresser des affaires publiques, qui sont la première affaire de tous et de chacun. Nous n'irons pas jusqu'à noter d'infamie, comme le fit Solon, tout citoyen qui ne prend aucun parti dans les troubles civils. L'austère législateur qualifiait sévèrement cette sorte d'indifférence coupable qui, dans les dissensions, fait préférer un repos égoïste à l'intérêt de la patrie; mais il dépassait le but. Il peut se présenter, en effet, tel cas où, entre des factions également insensées et dangereuses, il n'y ait pas de choix raisonnable à faire; mais ce qui restera vrai, c'est cette maxime plus moderne et plus juste, hautement proclamée dans des temps difficiles : CONTRE L'OPPRESSION ET LA TYRANNIE, L'INSURRECTION EST LE PLUS SACRÉ DES *devoirs*.

Si maintenant nos regards se portent au delà de l'enceinte étroite de la patrie, nous voyons, au loin comme auprès, non plus des concitoyens, mais des hommes que dans la langue politique on appelle étrangers, mais qui ne sauraient l'être tout à fait pour nous. Qui ne connaît cette belle maxime de Térence, qui n'aurait pas déparé l'Evangile des chrétiens? *Homo sum et nihil humanum a me alienum puto.* Elle n'est pas la seule de ce genre qui fasse honneur à l'antiquité; la charité ne date pas d'hier : la même pensée est répétée sous vingt formes différentes dans les lois de Manou et dans le livre chinois *Des récompenses et des peines.* Mais, il faut bien le dire, ces belles leçons étaient rarement suivies d'exemples. Il a fallu depuis Térence une vingtaine de siècles, il a fallu une grande révolution pour introduire efficacement dans le monde le principe de la solidarité universelle, dont le triomphe définitif n'est plus qu'une question de temps. Pour la nation chevaleresque qui en a pris la généreuse initiative, il n'y a pas sans doute un *devoir* strict et rigoureux de consacrer toutes ses ressources à l'affranchissement de tous les peuples opprimés; mais elle peut et doit les seconder de son influence, de ses sympathies et de ses encouragements. Quoi qu'en puisse penser la politique du *chacun pour soi*, la France ne saurait effacer de son drapeau, sans en amoindrir l'éclat, les principes féconds qu'elle y a inaugurés. Ce n'est pas pour rien qu'elle a mérité le beau titre de soldat de Dieu, et son *devoir* est de rester perpétuellement digne de sa haute mission.

C'est que les êtres collectifs, au premier rang les gouvernements, ont leurs *devoirs* comme les êtres individuels; et ce ne sont pas les moins graves. Administrer sagement la fortune publique, développer par d'habiles mesures le travail, l'industrie et le commerce, procurer aux citoyens paisibles la sécurité sans attenter à leur liberté, rendre impartialement la justice, encourager les sciences, les lettres et les arts, venir en aide aux infortunes imméritées, verser enfin à flots sur la tête du peuple l'instruction, son véritable baptême : tels sont les principaux *devoirs* de l'homme d'Etat. Ils se résument par cette généreuse pensée de Condorcet, qui devrait être gravée en lettres d'or dans le temple des lois : « Toutes les institutions sociales doivent tendre à l'amélioration intellectuelle, morale et matérielle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Au-dessus, enfin, des *devoirs* d'une nation, il y a ceux de l'humanité, représentée par la civilisation, dont les deux foyers sont en Europe et dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Droit des gens, liberté des mers, entretien des grands fleuves, percement des isthmes, salubrité générale du globe, culture des hautes sciences astronomiques, géologiques, physiologiques et autres, riche domaine légué par les générations passées et que nous devons transmettre, agrandi et embelli, aux générations futures : voilà l'immense sphère des *devoirs* qui incombent aux peuples civilisés. Nous nous inclinons avec respect devant les siècles passés, qui nous ont légué tant de richesses. A nous, hommes de ce siècle, le *devoir* de poursuivre leur œuvre dans la voie du progrès, si nous voulons mériter à notre tour les respects et la reconnaissance de la postérité.

— Théol. *Devoir conjugal.* V. CONJUGAL.

— Mœurs et cout. *Compagnons du devoir.* V. COMPAGNONNAGE.

— Allus. litt. **Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir, La vie est un opprobre, et la mort un devoir,** Vers de Voltaire, dans *Mérope*, qui sont devenus un proverbe. V. PERDRE.

Devoirs (DES) ou **Des Offices,** principal ouvrage du philosophe grec Panætius. Il se composait de trois livres. Ce traité n'est pas entièrement perdu pour nous, grâce au soin que Cicéron a pris de le fondre dans son célèbre ouvrage *De officiis*, où il en a transporté la quintessence. Il paraît néanmoins qu'il en a retranché une partie capitale, celle où il était question des devoirs de l'homme envers la divinité, ou des devoirs religieux; car on est fondé à croire que l'omission d'une partie si importante ne venait pas de Panætius. Si ce philosophe, en effet, s'est écarté de la doctrine stoïcienne en rejetant la divination, néanmoins rien n'indique qu'il ait méconnu la Providence, que tous les philosophes du Portique admettaient. Cicéron, en outre, en résumant, à la fin de son premier livre, les devoirs des différents genres, et oubliant apparemment que dans sa rédaction il avait retranché ceux qui concernaient la divinité, leur assigne le premier rang. Horace a fait en trois mots l'éloge des écrits de Panætius, en les appelant *nobiles libros Panœti.*

Devoirs (TRAITÉ DES) ou **Traité des offices,** en latin *De officiis*, de Cicéron. Ce traité de morale est un des plus parfaits que nous ait légués l'antiquité païenne; Cicéron le composa pour son fils, jeune encore et vivant à Athènes, où il étudiait sous Cratippe, le plus renommé des philosophes de cette époque. Le *De officiis* est divisé en trois livres : le premier livre a pour sujet l'*honnête;* le second, l'*utile*, le troisième, la comparaison et l'opposition de l'*honnête* et de l'*utile.* Dans le premier livre, Cicéron montre que l'*honnête* comprend quatre vertus fondamentales : la prudence, qui a pour objet la recherche de la vérité, la justice, le courage ou grandeur d'âme et la tempérance. Bien diriger notre intelligence à la recherche du vrai, voilà l'objet de la prudence. La prudence nous prescrit : 1° de ne pas prendre les choses inconnues pour connues et de ne pas leur donner un assentiment irréfléchi; 2° de ne point nous appliquer à des choses obscures et futiles, et de ne point négliger les affaires et l'action pour des études spéculatives. La justice est la vertu par excellence; elle se divise en deux parties, la justice proprement dite et la bienfaisance; car non-seulement il ne faut pas nuire à autrui, mais il faut encore que chacun travaille à l'intérêt commun. Il y a deux sortes d'injustices : celles que l'on commet, et celles qu'on laisse commettre lorsqu'on peut l'empêcher. Des deux modes de l'injustice, fraude ou violence, c'est la fraude qui est la plus opposée à la dignité de l'homme. La bienfaisance, comme la justice proprement dite, doit s'étendre au delà des bornes de la patrie, à tous les hommes sans exception; car « la nature prescrit à l'homme de venir en aide à tout homme, quel qu'il soit, par cela seul qu'il est homme. Mais il faut prendre garde : 1° qu'en voulant faire du bien à quelqu'un nous ne lui fassions du mal, à lui ou à d'autres; 2° que notre bienfaisance ne dépasse pas nos facultés; 3° que chacun reçoive selon son mérite, que les droits de la patrie, de la famille, des amis, des bienfaiteurs soient respectés, ceux de la patrie en première ligne. » Le courage, *fortitudo*, se reconnaît au mépris des choses que le vulgaire considère comme des biens, telles que les richesses, la gloire, la puissance, etc.; aux grands dangers bravés, aux grandes fatigues supportées pour défendre la justice et pour servir l'humanité. Il ferme notre cœur aux joies et aux chagrins immodérés, et conserve en nous, au milieu des vicissitudes de la vie, ce calme et cette sérénité d'où naissent la constance et la dignité de la conduite. Le courage, dans lequel Cicéron fait rentrer la magnanimité, la clémence, l'égalité d'âme, la modération, devient un thème abondant d'observations aussi justes que pleines d'un sens élevé, la plupart empruntées à Platon et à la doctrine stoïcienne. Le courage ne peut pas être séparé de la justice, sous peine de dégénérer en brutalité. La force d'âme véritable, selon la belle définition des stoïciens, c'est la vertu armée pour la défense de l'équité; aussi le courage civil ne le cède-t-il en rien au courage militaire.

Le dernier élément de la morale est la tempérance. Sous ce quatrième chef, Cicéron a su réunir une foule de devoirs et de vertus qui ne semblent avoir entre eux que des rapports éloignés. Le lien qui les réunit est la définition même de cette vertu, qui, dans un sens large et philosophique, comprend les idées de mesure, d'ordre, de convenance et de proportion, ce que Cicéron résume par le mot *decorum*, qui est passé dans notre langue avec sa signification. « La tempérance, ajoute-t-il, est cette vertu qui calme les mouvements du corps et donne aux actions humaines je ne sais quoi de mesuré qui concilie d'abord l'estime, à peu près comme un beau corps nous plaît par la juste proportion de ses membres. » Pour y parvenir, il faut suivre, autant que possible, la nature, selon le sage précepte des stoïciens, et régler sur elle l'emploi de nos facultés. Après être entré, à propos des convenances, dans des détails minutieux, même par rapport au corps, Cicéron examine quelles sont les occupations qu'on doit regarder comme décentes. Partageant l'antique préjugé sur les arts utiles et l'industrie, il n'estime que les arts libéraux et, avant tout, l'agriculture. Cette partie du traité abonde, du reste, en observations fines, ingénieuses, pleines de sens et de justesse.

Le premier livre se termine par la comparaison des devoirs entre eux. Cicéron les gradue ainsi, après avoir établi la supériorité des devoirs qui ont pour fin la société sur ceux qui se rapportent à la science et à la spéculation : devoirs envers : 1° les dieux; 2° la patrie; 3° les parents; 4° les autres hommes.

Au début du second livre, Cicéron se justifie en termes éloquents d'abandonner le soin des affaires politiques pour se consacrer à la philosophie. Il aborde ensuite l'analyse de l'utile et pose la règle de conduite que l'intérêt éclairé par la sagesse enseigne aux hommes. Ce sont plutôt des conseils que des préceptes, et l'on peut dire que le *Traité des devoirs* est en réalité compris dans le premier livre. Le point essentiel dans la vie est de se concilier l'assistance et le concours des autres hommes, car de là dépend le succès. Cicéron passe en revue les moyens d'obtenir ce résultat, sans oublier l'éloquence à laquelle il avait dû de si beaux succès. « Une grande admiration, dit-il, s'attache à celui qui parle avec abondance et avec sagesse. Ceux qui l'entendent lui croient plus d'intelligence et de lumière qu'au reste des hommes. » L'idée qui ressort des riches développements auxquels l'auteur se livre, c'est que la pratique de la vertu étant la plus sûre voie pour gagner le cœur des hommes, elle est non-seulement honnête, mais encore utile.

Le troisième livre a pour objet de rechercher comment l'utile s'accorde avec l'honnête. Cicéron s'appuie ici sur la doctrine stoïcienne de l'identité du bonheur et de la vertu. L'honnête n'est jamais contraire à la véritable utilité, parce que la véritable utilité est conforme à la nature et incompatible avec la honte. Le tort qu'on fait à autrui, les avantages que l'homme se procure au préjudice de l'homme sont plus contraires à la nature que la mort, que la pauvreté, que la douleur, que tous les coups qui peuvent nous frapper dans notre personne ou dans nos biens extérieurs. En un mot, « jamais il n'est utile parce qu'il est toujours honteux de faire le mal, et, parce que cela est honnête, il est toujours utile d'être homme de bien : *Nunquam est utile peccare quia semper est turpe, et, quia semper est honestum, virum bonum esse semper est utile.* » A l'appui de son assertion, il emprunte même au philosophe grec sa comparaison de l'anneau de Gygès. Le reste du livre est rempli par des exemples, la plupart tirés de l'histoire romaine, qui mettent en lumière cet accord et cette identité, comme la manœuvre frauduleuse dont se servit un banquier de Syracuse, nommé Pythius, pour vendre sa maison de plaisance à Canius, chevalier romain. Il faut lire dans Cicéron lui-même le récit piquant de cette fourberie. Cicéron termine en recommandant avec raison à son fils, comme un présent d'un grand prix, le beau traité qu'il a composé pour lui.

Ce rapide résumé du livre de Cicéron suffit à en faire connaître la haute valeur morale Ce livre fait honneur à l'antiquité païenne. Les idées qui y sont développées sont celles de la philosophie grecque. Mais si toute la partie pratique en est excellente, la partie proprement spéculative n'est pas exempte de confusion et de vague. Le génie latin n'était pas spéculatif : Cicéron, malgré son éducation grecque, fut essentiellement un Latin. Homme d'un jugement sain, d'un esprit lumineux, d'une grande activité, mais dépourvu de cette féconde curiosité qui tâche de pénétrer les premiers principes des choses, il n'avait ni le caractère propre à cette recherche, ni le loisir de s'y livrer. Il fut par-dessus tout un homme d'Etat. L'unique objet de ses études avait été de se préparer au rôle qu'il s'était proposé de jouer sur la scène politique. Il avait cultivé l'éloquence comme un moyen de parvenir aux honneurs, et la philosophie comme une auxiliaire de l'éloquence. Les sciences spéculatives ne l'intéressaient qu'autant qu'elles servaient à éclairer ses idées sur des objets pratiques ou politiques, ou à lui fournir de nouveaux moyens de les exprimer. Il fut lui-même, par ses innombrables relations, par la longue expérience des hommes et des choses qu'il dut à sa vie si occupée et si agitée, admirablement placé pour s'instruire de la nature de la société civile, de la diversité des caractères, de l'influence que certaines qualités exercent sur l'opinion publique, des effets des passions et des avantages de la vertu. Par là s'expliquent les mérites et les défauts de son *Traité des devoirs.* S'agit-il des devoirs que la société impose à l'homme, rien de plus clair, de plus judicieux, de plus fin bien souvent, et en même temps rien de plus sensé que ce qu'il nous enseigne; mais quand il examine d'une manière générale la nature morale de l'homme, quand il développe des notions abstraites, quand il se livre à des recherches de pure théorie, c'est autre chose. Quand il nous parle de la bienfaisance, du décorum et des règles du bon ton, de la société et de la manière de s'y conduire, des moyens de se faire aimer et respecter à la fois, il est instructif, il intéresse par la vérité, souvent même par la nouveauté des idées qu'il exprime; mais les doctrines de la vertu parfaite et imparfaite, du double décorum et du bon ordre, la démonstration de la proposition qui énonce que la vertu sociale est la première de toutes les vertus, la théorie des *collisions*, qui occupe tout le troisième livre, sont loin d'être aussi clairement exprimées, ni aussi bien développées dans son ouvrage. Il n'a guère en vue aussi que les hommes de la haute classe, destinés à prendre part à l'administration de l'Etat. Descend-il à une classe inférieure, c'est tout au plus à celle des hommes d'instruction et d'éducation distinguées; à peine le reste du genre humain existe-t-il pour lui. Ses préceptes moraux ne sont donc bien souvent que des préceptes politiques. Ainsi, lorsqu'il prescrit des bornes à la curiosité, c'est afin qu'elle n'empêche pas de se livrer aux affaires publiques; il recommande avant tout cette espèce de justice qu'exercent les administrateurs par leur impartialité et leur désintéressement; il s'étend longuement sur les moyens de se rendre agréable au peuple, sur l'éloquence, qui fraye le chemin des honneurs, sur les droits de la guerre, etc. Les devoirs par lesquels l'homme perfectionne sa nature morale, il les indique, mais brièvement; il ne prend guère la vie domestique en considération qu'autant qu'elle forme le passage à la vie civile et qu'elle sert de base à la société. Les devoirs de la religion sont passés sous silence. Les rapports seuls que présente la société civile sont regardés comme importants; quelques-uns sont traités avec un détail qui semble appartenir à la science politique plutôt qu'à la science générale des devoirs.

Ces réserves ne tendent pas à déprécier un ouvrage aussi remarquable. Il n'est point d'œuvre qui soit, dans toutes ses parties, d'une égale perfection : celle de Cicéron est encore une des plus parfaites qui existent. La forme est toujours ce style que l'on connaît, précis et animé, éloquent sans emphase, digne enfin de l'admiration séculaire qui a fait placer le *De officiis* au premier rang des ouvrages classiques.

Devoirs des ministres (DES), traité philosophique publié vers 390 par saint Ambroise. D'après le titre et la qualité de l'écrivain, on serait tenté de croire que cet ouvrage est une espèce de bréviaire moral, un *vade-mecum* à l'usage des serviteurs de Dieu; il n'en est rien. Saint Ambroise a jugé qu'il avait mieux à faire qu'à rédiger un code pour les évêques; il a mieux aimé les éclairer que de leur demander une obéissance aveugle; il a voulu des hommes convaincus et non des esclaves fanatiques. D'ailleurs son livre est un appendice du *De officiis* ou *Traité des devoirs* de Cicéron, qu'il complète en y ajoutant les devoirs chrétiens, non pas bornés aux obligations des prêtres, mais s'étendant à toutes les conditions, seulement d'une manière plus domestique que civile, et s'appliquant plus à former l'homme intérieur que le citoyen, selon le génie de la société chrétienne et aussi selon la politique du temps.

Cicéron, avec une admirable sagacité philosophique, avait posé les bases de la morale et reculé les limites de la bienfaisance aussi loin qu'il était possible pour un païen. Saint Ambroise reprend sa division en devoirs divers qui dépendent de l'honnête, de l'utile et de l'agréable, dont il rejette les deux derniers termes, ne reconnaissant d'autre source aux devoirs que l'honnêteté, sanctifiée dans l'homme, divinisée en Dieu. Cicéron avait cherché à établir l'identité de ces trois mobiles de nos actions en les rattachant à l'honnête; saint Ambroise repousse tout compromis, même apparent, entre le devoir et les passions. Si sa doctrine est plus parfaite au point de vue de la morale théorique, elle est bien inférieure au point de vue de la morale pratique; car, Pascal l'a dit, l'homme n'est pas un ange. Là où il l'emporte sur Cicéron, c'est lorsqu'il développe la vertu chrétienne par excellence, la charité. « Plus rigoureux pour lui-même, dit M. Villemain, saint Ambroise se montre plus humain pour le prochain. Il élargit la cité, étend la bienfaisance au dehors et au dedans, depuis l'amitié, la bienfaisance civique, jusqu'aux derniers soins de la charité hospitalière et du soulagement des malades et des pauvres. »

Les *Devoirs des ministres* se divisent en trois livres qui, sans le suivre exactement, ne s'écartent guère du plan adopté par Cicéron. Leur différence principale avec le *De of-*